

CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION

PLATEFORME DE REVENTE « JYVAIPLU » DU RED STAR FC

PREAMBULE

L'accès à la plateforme de revente de la billetterie officielle du Red Star FC et l'utilisation de son contenu sont soumis aux présentes conditions générales d'utilisation (ci-après dénommées « Conditions Générales d'Utilisation »). Le fait de procéder à une Offre sur la plateforme de revente officielle du Red Star FC constitue de la part de l'Utilisateur une acceptation sans réserve des Conditions Générales d'Utilisation en vigueur au jour de ladite Offre.

1. DEFINITIONS

« **Vendeur(s)** » : désigne tout Utilisateur qui utilise la Plateforme pour y vendre un ou plusieurs Billets.

« **Abonnement** » désigne le contrat souscrit auprès du Red Star FC donnant accès, au moyen de Billets, au Stade Bauer à l'occasion des Matchs (hors zones donnant droit à des prestations d'hospitalités / partenaires, sauf décision contraire expresse du Red Star FC).

« **Abonné(s)** » : désigne le titulaire d'un Abonnement pour une Saison.

« **Billet(s)** » : désigne un droit d'accès à un Match compris dans l'Abonnement d'un Abonné, dont la cessibilité est autorisée par le Red Star FC.

« **Conditions Générales de Vente** » : désigne les conditions générales de vente applicables à tout Billet, et auquel l'Acheteur sera soumis en cas d'achat d'un Billet depuis la Plateforme.

« **Commission Vendeur** » désigne la commission due et acquittée par le Vendeur en cas de cession de Billet(s) auprès du Red Star FC.

« **Match(s)** » désigne un match disputé à domicile par l'équipe première masculine du Red Star FC, en Championnat de Ligue 2 BKT, dont la revente est autorisée par le Red Star FC.

« **Offre(s)** » désigne une proposition de vente de Billet(s) sur la Plateforme par un Vendeur.

« **Red Star FC** » désigne la SASP Red Star FC 1897 [RCS de Bobigny n° B 449 385 939].

« **Pack(s)** » désigne l'association de deux Billets ou plus donnant accès à des Matchs.

« **Plateforme** » : désigne le service de revente de Billets, accessible sur le Site, permettant la revente d'un billet d'un abonné au Red Star FC.

« **Place(s) Sèche(s)** » désigne un Billet permettant l'accès pour un unique Match acheté au tarif réservé aux Abonnés uniquement.

« **Prix de Vente** » : désigne le prix fixé par le Red Star FC et appliqué à l'Offre de Vente de Billet sur la Plateforme pour le Match concerné.

« **Prix Net** » : désigne le montant perçu par le Vendeur après déduction sur le Prix de Vente, de la Commission Vendeur.

« **Règlement Intérieur** » : désigne le règlement intérieur du Stade Bauer accessible sur l'onglet « Règlement Intérieur du Stade » à l'adresse suivante : <https://billetterie.redstar.fr>

« **Saison** » : désigne une saison sportive de football pendant laquelle sont disputés tout ou partie des Matchs, dont le calendrier est défini par la Ligue de Football Professionnel. Elle débute en principe au 1^{er} juillet d'une année donnée et se termine le 30 juin de l'année suivante.

« **Site** » : désigne le site Internet officiel de la billetterie du Red Star FC <http://billetterie.redstar.fr> (et/ou toute adresse qui s'y substituerait) sur lequel est déployée la Plateforme.

« **Utilisateur(s)** » : désigne toute personne, physique, qui utilise la Plateforme pour y revendre un billet « abonnement » au Red Star FC et, plus généralement, toute personne qui accède à la Plateforme.

« **Vendeur(s)** » : désigne tout Utilisateur qui utilise la Plateforme pour y revendre une place « abonnement ».

2. OBJET

Les présentes Conditions Générales d'Utilisation ont pour objet de définir les termes et conditions dans lesquels les Utilisateurs utilisent la Plateforme et ses différentes fonctionnalités.

En naviguant sur la Plateforme, l'Utilisateur s'engage à respecter les présentes Conditions Générales d'Utilisation dont il déclare avoir pris connaissance et qu'il accepte. En outre, l'utilisation des Billets est soumise au respect des différentes Conditions Générales de Vente édictées par le Red Star FC et accessibles sur le Site.

Le Red Star FC se réserve le droit de modifier les présentes Conditions Générales d'Utilisation à tout moment et sans préavis. Les Conditions Générales d'Utilisation applicables sont celles mises en ligne sur la Plateforme et acceptées à la date de chaque utilisation.

3. FONCTIONNEMENT ET UTILISATION DE LA PLATEFORME

3.1 Objet de la Plateforme

La Plateforme a pour but de mettre en relation des Vendeurs et le Red Star FC en vue de la revente de Billets.

La Plateforme permet également au Vendeur inscrit de :

Proposer un/des Billet(s) issu(s) de son abonnement à la revente à l'unité

Donner mandat au Red Star FC pour encaisser le Prix de Vente du/des Billet(s), en son nom et pour son compte.

3.2 Utilisation de la Plateforme

L'utilisation de la Plateforme en vue de revendre une place est réservée aux Utilisateurs inscrits sur le Site et abonnés pour la saison en cours. Pour pouvoir accéder et naviguer sur la Plateforme, l'Utilisateur doit se connecter à son espace personnel à l'aide de son identifiant et son mot de passe. Il appartient à l'Utilisateur de préserver la confidentialité et la sécurité de ses identifiants et mot de passe, et ce dernier s'engage à ne pas les divulguer à un quelconque tiers. Si l'Utilisateur a lieu de croire que ses identifiants et/ou mot de passe ont été perdus, volés, détournés ou compromis d'une quelconque manière, ou en cas d'utilisation non autorisée avérée ou présumée de son identifiant,

l'Utilisateur s'engage à en informer immédiatement le Red Star FC. L'Utilisateur est seul responsable de toutes les activités menées depuis son espace personnel, le Red Star FC étant exonéré de toute responsabilité à cet égard.

L'utilisation de la Plateforme est prohibée à toute personne faisant l'objet d'une mesure administrative ou judiciaire d'interdiction de stade, à toute personne en contentieux avec le Red Star FC et à toute personne ayant contrevenu aux dispositions des Conditions Générales de Vente, quelles qu'elles soient, du Red Star FC ou au Règlement Intérieur.

Tout Utilisateur ne respectant pas tout ou partie des présentes Conditions Générales d'Utilisation ou des Conditions Générales de vente peut se voir retirer l'accès à son compte personnel et aux services de la Plateforme sans indemnité ni préavis, et sans préjudice pour le Red Star FC d'initier tous recours ou voies de droit qu'il jugerait appropriés à l'encontre de l'Utilisateur.

Tout Utilisateur doit être âgé de 18 (dix-huit) ans au minimum et avoir la capacité de contracter ou utiliser la Plateforme sous la responsabilité d'un majeur.

Le Red Star FC peut décider à tout moment, sans indemnité ni préavis, de mettre fin à la revente des Billets sur la Plateforme ou d'y apporter toutes modifications.

3.3 Disponibilité de la Plateforme

Le Red Star FC n'est pas responsable en cas de pannes ou coupures d'Internet ou des infrastructures de télécommunications qui ne relèvent pas de son contrôle et qui peuvent conduire à des interruptions de l'accessibilité de la Plateforme. Le Red Star FC peut, de façon temporaire, limiter la disponibilité de la Plateforme ou de certaines zones ou fonctionnalités si cela est nécessaire en raison de capacités limitées, pour préserver la sécurité ou l'intégrité des serveurs du Red Star FC, ou pour effectuer des opérations de maintenance afin d'assurer le bon fonctionnement ou d'améliorer le fonctionnement de la Plateforme. Cette clause s'applique sans préjudice des dispositions « responsabilité ». Le Red Star FC peut améliorer ou modifier la Plateforme et ajouter de nouveaux services à tout moment. Le Red Star FC informera les Utilisateurs de toute modification effectuée sur la Plateforme, à moins que ces modifications ne soient mineures ou qu'elles n'aient pas d'effet matériel sur les obligations contractuelles des parties.

4. MODALITES DE PROPOSITION DES OFFRES

4.1 Billets concernés

Le Red Star FC se réserve le droit d'autoriser ou d'interdire à sa seule discrétion la possibilité de proposer des Offres sur les Billets, ou certains d'entre eux uniquement (eu égard notamment aux catégories ou placement auxquels donnent accès les Billets).

Peut faire l'objet d'une Offre, sauf décision contraire du Red Star FC :

Un Billet issu d'un Abonnement.

Seul un Billet en cours de validité peut faire l'objet d'une revente sur la Plateforme.

En tout état de cause, ne peuvent pas faire l'objet d'une Offre :

Les Billets associés à des prestations d'hospitalités ;

Les Places Sèches bénéficiant d'un tarif grand public ;
Les Billets sous forme d'invitation.

4.2 Période des Offres

Les Billets peuvent faire l'objet d'une Revente sur la Plateforme uniquement pendant les périodes définies discrétionnairement par le Red Star FC :

- Ouverture de la plateforme : 6 semaines avant le match (sauf décision contraire de la part du Red Star FC) ;
- Fermeture de la plateforme : 3 jours avant le match à 18h (sauf décision contraire de la part du Red Star FC).

Les Utilisateurs sont invités à se référer au Site pour connaître les périodes pendant lesquelles les Offres peuvent être proposées.

4.3 Prix de Vente des Billets

Le Prix de Vente est défini par le Red Star FC.

Pour chaque cession de Billet vendu, des frais de 1€ seront déduits de l'acompte remis au Vendeur.

5. MODALITES DE VENTE DES BILLETS

Pour créer une Offre, le Vendeur doit accéder à la Plateforme en se connectant à son espace personnel à l'aide de ses identifiants personnels. Ainsi, le Vendeur ne pourra vendre que les Billets figurant dans son espace personnel. Le Red Star FC interdit qu'un Vendeur puisse vendre des Billets qu'il n'aurait pas lui-même achetés ou qui ne seraient pas compris dans son Abonnement.

Pour créer une Offre, le Vendeur doit ensuite cliquer sur le bouton « Jyvaiplu » à côté du/des Billet(s) concerné(s).

Le Vendeur devra vérifier que les informations saisies dans son espace personnel sont correctes.

6. MAIL DE CONFIRMATION

Dès la confirmation de la transaction, le vendeur recevra un mail de confirmation de vente au Red Star FC.

Le Billet ne sera plus disponible au sein de son espace personnel.

7. MODALITES FINANCIERES

7.1 Moyens de paiement sur la Plateforme

Le prix des Billets est payable uniquement en euros. Le paiement se fait exclusivement par acompte, sous forme de solde client.

7.2 Versement de l'acompte au Vendeur

Une fois l'Offre acceptée par le Red Star FC, le Prix Total est collecté par le mandataire prestataire de paiement du Red Star FC, qui reverse le Prix Net au Vendeur, sous forme d'acompte utilisable exclusivement sur la billetterie en ligne du Red Star FC.

Par dérogation à ce qui précède, tout Vendeur qui serait dans une situation d'impayé vis-à-vis du Red Star FC recevra le montant du Prix Net uniquement sous réserve de régularisation de sa situation et du parfait encaissement par le Red Star FC de l'intégralité des sommes dues par le Vendeur.

8. ABSENCE DE DROIT DE RETRACTATION

Une fois l'Offre de Vente acceptée par le Red Star FC, la Vente du Billet concerné est définitive de telle sorte que le Vendeur ne bénéficie d'aucun recours pour contester l'effectivité de ladite Vente.

9. AUTHENTICITE DES BILLETS

Le Red Star FC étant l'émetteur des Billets, il garantit l'authenticité des Billets présents sur la Plateforme.

10. LIMITES DE RESPONSABILITE

10.1 Suppression d'une Offre

En cas de report, d'annulation ou en cas de décision de huis-clos d'un Match prises par les instances gouvernant le football, la possibilité de revente sera automatiquement annulée.

Le Red Star FC peut également, à tout moment, décider de supprimer une possibilité d'Offre ou une Offre de Vente pour des raisons de sécurité et/ou de risques de fraude. Dans le cas de fraude caractérisée (falsification, recel, etc.), le Red Star FC s'autorise à communiquer l'ensemble des informations nécessaires aux organismes compétents chargés de la répression desdites fraudes et infractions.

10.3 Fonctionnement de la Plateforme

Le Red Star FC fait ses meilleurs efforts pour maintenir accessible la Plateforme mais ne garantit pas l'accès permanent à celle-ci, notamment pendant ses opérations de maintenance.

Le Red Star FC décline toute responsabilité en cas de survenance de tout ou partie des événements prévus à l'article 3.3 des présentes CGU, y compris de toutes les conséquences directes ou indirectes pouvant être causées du fait de la survenance de ces événements.

L'Utilisateur s'engage à saisir des informations exactes, à jour et complètes au cours de la procédure d'enregistrement et tenir ces informations à jour. Le Red Star FC décline toute responsabilité du fait d'informations erronées, non ou mal renseignées.

10.4 Sécurité du réseau Internet

Compte tenu des risques liés aux spécificités techniques du réseau Internet, le Red Star FC ne peut garantir que les informations échangées via la Plateforme ne seront pas interceptées par des tiers, et que la confidentialité des échanges sera totalement garantie.

10.5 Utilisation anormale de la Plateforme par l'Utilisateur

Le Red Star FC ne peut être tenu responsable d'aucun préjudice subi par un Utilisateur dans le cadre d'une utilisation anormale des services proposés sur la Plateforme, et en particulier en cas de violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation par l'Utilisateur.

L'Utilisateur garantit et indemnise le Red Star FC contre tout dommage subi par ce dernier et contre toute action en responsabilité qui serait engagée à son encontre sur le fondement de la violation des présentes Conditions Générales d'Utilisation et/ou d'un droit quelconque d'un tiers.

11. INTERDICTION DE REVENTE DES BILLETS EN DEHORS DE LA PLATEFORME – RAPPEL LEGAL

Toute cession de Billet en dehors de la Plateforme est strictement interdite. Conformément à l'article L313-6-2 du Code pénal, « *le fait de vendre, d'offrir à la vente ou d'exposer en vue de la vente ou de la cession ou de fournir les moyens en vue de la vente ou de la cession des titres d'accès à une manifestation sportive, culturelle ou commerciale ou à un spectacle vivant, de manière habituelle et sans l'autorisation du producteur, de l'organisateur ou du propriétaire des droits d'exploitation de cette manifestation ou de ce spectacle, est puni de 15 000 € d'amende. Cette peine est portée à 30 000 € d'amende en cas de récidive* ».

12. GARANTIES DE L'UTILISATEUR

L'Utilisateur garantit l'exactitude des renseignements demandés sur sa situation personnelle.

Il est rappelé que toute vente de Billets doit se faire à titre occasionnel et uniquement sur la plateforme Jyvaiplu. Le Vendeur a l'interdiction de faire de la vente de Billets son activité principale et garantit le Red Star FC agir à titre non professionnel.

13. OBLIGATIONS FISCALES DU CLUB VIS-A-VIS DE LA PLATEFORME

Conformément aux dispositions de l'article 1649 ter A à 1649 ter E du Code général des impôts, le Red Star FC, en qualité d'opérateur de plateforme, a l'obligation de déclarer les éléments d'identification du Vendeur et les transactions effectuées par le Vendeur (le montant total perçu par chaque Vendeur au cours de chaque trimestre et le nombre d'opérations) si le Vendeur a effectué, par année civile, au moins trente (30) opérations de vente ou en cas de réalisation d'un montant total supérieur à deux mille euros (2.000€) par le Vendeur.

Conformément à l'article 344 G terdecies du Code général des impôts, le Vendeur est tenu de transmettre au Red Star FC les informations nécessaires à son identification, à savoir :

Ses nom et prénom (la raison ou dénomination sociale pour les personnes morales) ;

Sa date de naissance ;

L'adresse de sa résidence principale (l'adresse de son siège social pour les personnes morales) ;

Son numéro d'identification fiscale (ou numéro d'immatriculation pour les personnes morales), accompagné de la mention de chaque Etat ou territoire qui l'a attribué ;

Le cas échéant, son numéro d'identification à la taxe sur la valeur ajoutée ;

Ses coordonnées bancaires.

En l'absence de communication des informations détaillées ci-dessus par le Vendeur dans un délai de soixante (60) jours et après deux rappels émanant du Red Star FC, le Red Star FC se verra contraint de fermer le compte du Vendeur et l'empêchera de s'enregistrer de nouveau sur la Plateforme tant que lesdites informations n'auront pas été transmises.

Le Red Star FC est tenu de transmettre à chaque Vendeur les informations communiquées à l'administration fiscale le concernant.

En vertu de l'article 1649 ter D du Code général des impôts, le Red Star FC est tenu de tenir un registre des informations communiquées par le Vendeur pendant une période de dix (10) ans.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 27 décembre 2018 en application de l'article 242 bis du Code général des impôts, le Vendeur devra adresser au Red Star FC une copie de sa pièce

d'identité dès dépassement d'un montant de mille euros (1.000€) de vente de Billets sur une année civile. A défaut, aucun versement ne pourra être effectué par le Red Star FC au Vendeur.

14. TRAITEMENT DES DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Le renseignement par l'Utilisateur des informations nominatives collectées est obligatoire, ces informations étant indispensables pour l'exécution du contrat conclu avec l'Acheteur, la fourniture du service demandé, le traitement et l'acheminement des commandes, l'organisation et la gestion des Matchs et l'établissement des factures, ainsi que toutes autres obligations légales.

L'Utilisateur garantit la véracité et l'exactitude des renseignements fournis et s'engage à informer le Red Star FC de tout changement. Le défaut de renseignement entraîne l'invalidation de la vente.

Le Red Star FC s'engage à traiter et à conserver toutes informations personnelles confiées par l'Utilisateur dans le respect des dispositions de la réglementation en matière de protection des données personnelles et ce uniquement pour la gestion de la Plateforme, pour l'organisation et la gestion du Match pour lequel il a acheté un Billet, pour le respect des obligations fiscales en tant qu'opérateur de plateforme et pour la communication à l'Utilisateur des offres du Red Star FC et de ses partenaires.

L'Utilisateur est informé qu'il dispose d'un droit d'accès et de portabilité, de modification, de rectification et de suppression des données personnelles qui le concernent, lorsqu'elles sont inexactes ou incomplètes, qu'il peut exercer à l'adresse électronique suivante : match@redstar.fr. Le droit d'accès peut porter sur toutes les données personnelles concernant l'Utilisateur alors que le droit à la portabilité ne concerne que les données personnelles fournies par la personne et traitées sur la base de son consentement ou de l'exécution d'un contrat. Les données personnelles sont conservées pendant trois ans après le dernier contact avec l'Utilisateur. Pour plus d'informations, l'Utilisateur est invité à prendre connaissance de la politique de confidentialité des données personnelles accessible sur le site officiel du Red Star FC.

Par ailleurs, il est rappelé qu'en vertu de l'article L.332-1 du Code du sport : « *Aux fins de contribuer à la sécurité des manifestations sportives, les organisateurs de ces manifestations peuvent refuser ou annuler la délivrance de titres d'accès à ces manifestations ou en refuser l'accès aux personnes qui ont contrevenu ou contreviennent aux dispositions des conditions générales de vente ou du règlement intérieur relatives à la sécurité de ces manifestations. Ce refus de délivrance d'un titre d'accès ne peut pas être décidé plus de trois mois après la constatation des faits par les organisateurs de ces manifestations.*

A cet effet, les organisateurs peuvent établir un traitement automatisé de données à caractère personnel relatives aux manquements énoncés à l'avant-dernier alinéa du présent article, dans des conditions fixées par décret en Conseil d'Etat pris après avis motivé et publié de la Commission nationale de l'informatique et des libertés ».

15. SERVICE BILLETTERIE

Le service client du Red Star FC est joignable par courrier : Service Billetterie – Red Star FC – Ecole de Foot Joliot Curie - 8 rue Pierre Curie – 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE ou suivre les instructions données à partir de l'URL internet suivante : <https://billetterie.redstar.fr>

16. DROIT APPLICABLE / LITIGE

LES PRÉSENTES CONDITIONS GENERALES D'UTILISATION SONT SOUMISES AU DROIT FRANÇAIS.

Toute contestation relative à l'exécution ou à l'interprétation des présentes, de leurs suites et conséquences devront être portées à la connaissance du Red Star FC par lettre recommandée avec accusé de réception à l'adresse postale suivante : Service Billetterie – Red Star FC – Ecole de Foot Joliot Curie - 8 rue Pierre Curie – 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE.

Le Red Star FC et l'Utilisateur feront alors leur possible pour rechercher un accord amiable.

Conformément à l'article L. 612-1 du Code de la consommation, tout particulier a le droit de recourir gratuitement à un médiateur de la consommation en vue de la résolution amiable du litige qui l'oppose à un professionnel. A cet effet et en application des dispositions des articles L. 616-1 et R. 616-1 et suivants du Code de la consommation, les coordonnées du médiateur de la consommation dont relève le Red Star FC et auprès duquel les réclamations peuvent être portées dans le cadre du présent contrat, sont les suivantes : SAS MEDIATION SOLUTION, 222 chemin de la Bergerie, 01800 Saint Jean de Niost, accessible depuis l'URL suivante : <https://sasmediationsolution-conso.fr>.

A DEFAUT D'ACCORD AMIABLE ENTRE LE RED STAR FC ET L'UTILISATEUR, LES TRIBUNAUX FRANÇAIS DU RESORT DE LA COUR D'APPEL DE PARIS SERONT SEULS COMPETENTS.